

ORAN / GE PRESSEE

La nouvelle présidence du PDC Genève

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal



03

Edito

04-09

Dossier:
Votations du
27 septembre

10-11

Présidence

12-13

Entretiens avec les
magistrats sortants

Agenda

SAVE THE DATE :

Assises du PDC :

Journée d'ouverture, le 29 août

Journée de clôture + Assemblée des délégués, le 3 octobre

(des informations plus précises vous parviendront dans le courant de l'été).

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE

La crise du Covid-19 ayant chamboulé l'agenda politique, nous voterons le 27 septembre prochain sur pas moins de 10 objets (5 objets fédéraux et 5 objets cantonaux). Dans ce numéro et dans le prochain de septembre, nous vous proposons de vous présenter les argumentaires du PDC concernant chacun des objets.

l'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Nicolas Fournier
Secrétaire général du PDC



Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésou Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Depuis presque deux ans, j'ai eu l'honneur de conduire notre parti. Et je dois aujourd'hui confesser, que la tâche n'a pas été simple. Elle a, en revanche, toujours été enrichissante et instructive. Je l'ai fait dans un esprit de combat au service de nos idées, et de renouveau dans nos choix et nos méthodes.

Aujourd'hui, le PDC genevois est un parti qui va bien.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard. La force de notre parti réside dans ses valeurs, dans la constance de ses engagements, mais aussi dans sa capacité à prendre des risques, à se renouveler, à se remettre en question - même si cela est parfois inconfortable - et à faire preuve d'audace dans sa façon d'aborder l'avenir. Ce sont ces lignes cardinales-là, que j'ai voulu emprunter pour notre parti et ce sont ces impulsions-là, que je souhaite transmettre à mes successeurs.

Dans les mois à venir, nous mènerons un travail de réflexion dans le cadre d'assises. Notre parti s'y interrogera sur son identité, son positionnement et ses alliances. Ce débat est nécessaire. Non pour tout réinventer ou faire table-rase du passé. Mais pour pouvoir perpétuer sur des bases nouvelles ce que nous sommes, et ce en quoi nous croyons : un parti attaché aux valeurs de liberté et de solidarité, qui sont essentielles à ce canton.

A la tête du PDC Suisse, Gerhard Pfister et son équipe de présidence ont le courage de mener également ce débat difficile.

Cette réflexion, là-aussi, est nécessaire. Elle a le mérite d'affronter un fait que nous ne pouvons plus ignorer : depuis presque quarante ans, notre électorat s'érode sur le plan national. Le rassemblement des forces du centre est ainsi devenu indispensable.

Au terme de ces deux ans, à la tête de notre famille politique, je tiens à vous dire deux mots.

Tout d'abord, merci.

Merci de m'avoir toujours soutenu.

Merci pour votre engagement, d'avoir fait que le PDC est toujours une force politique qui compte dans ce canton.

Et enfin, confiance.

Confiance en nos valeurs, en notre histoire, en l'avenir du PDC à Genève et en Suisse.

Vive le PDC, Vive Genève !

Vincent Maitre

Votations du

Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (IFD) Déduction des frais de garde par des tiers

Depuis 2011, il est possible de déduire de l'IFD, jusqu'à un montant maximum de 10'100 francs par enfant, les frais justifiés de garde extra-familial. La projet soumis à votation propose de faire passer ce montant à 25'000 francs ainsi que l'augmentation dans l'IFD de la déduction fiscale générale de 6'500 à 10'000 francs par enfant.

Dans son argumentaire, le Conseil fédéral appuie la présente modification par le fait que le coût financier très élevé des crèches non subventionnées poussent de nombreux parents à faire le choix du travail à temps partiel ou de renoncer purement et simplement à travailler.

Lorsque les deux parents exercent une activité lucrative, plus de 70 % des enfants sont gardés par des tiers contre 34 % si la maman n'exerce pas d'activité. Dans le cadre de l'initiative du Conseil fédéral visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, le gouvernement a proposé de porter de 10'100 à 25'000 francs le montant de la déduction maximale des frais de garde des enfants par des tiers. Cette somme équivaut approximativement au coût d'une place de crèche non subventionnée cinq jours par semaine. Cette mesure vise à renforcer la conciliation de la vie familiale et professionnelle et est une incitation à réintégrer le monde du travail, notamment pour les femmes qualifiées.

Le Parlement a approuvé cette mesure en septembre 2019. Cette mesure entraînerait une baisse de recettes fiscales dans l'impôt fédéral direct estimée à 10 millions de francs par an. Le Conseil fédéral estime à environ 2500 le nombre d'emplois à temps plein créés grâce à cette mesure. Des nouveaux emplois qui généreront, à leur tour, des recettes fiscales. C'est donc une mesure qui s'autofinance sur le long terme.

Au Parlement, de nombreuses voix se sont exprimées pour souligner que cette mesure ne profite qu'aux personnes qui ont recours à l'accueil extra-familial. Le conseiller national PDC Philipp Kutter a déposé une demande individuelle visant à ce que cette même réglementation prévoie aussi une augmentation dans l'IFD de la déduction fiscale générale de 6'500 à 10'000 francs

par enfant. Depuis 1995 l'ajustement du montant n'a fait que suivre les effets de la progression à froid. Le coût de cette mesure s'élèverait à environ 370 millions de francs. Le Conseil national a adopté l'augmentation de la déduction générale par 132 voix contre 62 et 3 abstentions. Le Conseil des Etats l'a adopté par 25 voix contre 17 et 3 abstentions. Le 7 octobre 2019, le PS a lancé un référendum contre le projet de loi et l'a déposé le 14 janvier 2020.

Arguments en faveur de la modification de la loi

Allègement des familles

Les personnes qui élèvent des enfants apportent une contribution importante à la société. Cependant la charge financière qui pèse sur elles s'alourdit inexorablement.

Les preuves en «La modification de la loi soumise au vote le 27 septembre prochain allégera le fardeau financier de près de 900'000 familles qui paient des impôts élevés et assument sans aucun soutien leurs primes maladies.»

Plusieurs cantons ont déjà augmenté, depuis 2014, le montant forfaitaire par enfant déductible des impôts. D'autres cantons examinent actuellement la mise en place de cette mesure. L'augmentation, sur le plan fédéral, de cette déduction soulagera financièrement toutes les familles, quel que soit le modèle éducatif choisi, un soutien d'autant plus nécessaire dans le contexte de la crise actuelle du coronavirus.

La classe moyenne en profite

La révision de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct proposée au vote populaire profite à la classe moyenne, en particulier aux 900'000 familles qui paient des impôts

élevés et qui assument financièrement, sans aucune aide de l'État, l'entier des primes de l'assurance maladie. 44 % des familles en Suisse ne paient pas d'impôt fédéral direct. Elles sont aujourd'hui soutenues au travers de différents instruments comme la réduction individuelle des primes de l'assurance maladie, des barèmes échelonnés pour l'accueil extra-familial des enfants ou l'encouragement à vivre dans des logements coopératifs. Ce soutien est juste et important. La modification de la loi soumise au vote le 27 septembre prochain allégera le fardeau financier de près de 900'000 familles qui paient des impôts élevés et assument sans aucun soutien leurs primes maladies. Pour l'Office fédéral de la statistique la classe moyenne comprend toutes les personnes vivant dans un ménage qui dispose d'un revenu brut équivalent compris entre 70 % et 150 % du revenu brut équivalent médian. Ce

revenu est situé entre 100'000 et 210'000 francs par année. Les familles qui ont un revenu annuel brut de 100'000 francs au minimum verraient leur facture fiscale diminuer de 90 à 210 francs, selon la composition familiale. Pour les familles disposant d'un revenu annuel de 150'000 francs, l'allègement fiscal se monterait de 168 à 490 francs. Dès 200'000 francs de revenu, l'économie sur les impôts atteindrait 910 francs.

Enfin, les coûts sont largement supportables. Le coût annuel de la mesure est de l'ordre de 382 millions francs pour un budget de la Confédération de l'ordre de 75 milliards.

Le comité «Oui à l'augmentation des déductions fiscales pour les frais de garde»

27 septembre

Entretien avec Serge Dal Busco

Les Genevois.e.s sont appelé.e.s à se prononcer sur une modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière. Le projet porté par le département des infrastructures (DI), après avoir été largement adopté par le Grand Conseil en septembre 2019, a été attaqué par un référendum. Responsable du DI, Serge Dal Busco explique pourquoi cet objet est déterminant pour l'ensemble des habitant.e.s du canton.

L'intitulé de cet objet de votation paraît très technique et son contenu l'est également. Pourquoi est-il si important pour vous de faire passer votre projet?

Quand j'ai pris la tête du DI, j'ai annoncé mes objectifs stratégiques. Le premier était de réussir à mettre en service le nouveau réseau du Léman Express en respectant le calendrier prévu, avec un ensemble de mesures d'accompagnement et une profonde réorganisation du réseau TPG. Le défi était immense. Nous avons réussi à le relever avec nos partenaires. Le Léman Express doit malheureusement faire face à un certain nombre de problèmes de jeunesse, mais grâce aux actions menées avec les opérateurs, ils sont en passe d'être surmontés. Mon deuxième objectif était d'accélérer la mise en œuvre de la LMCE, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, largement adoptée lors d'une votation populaire en 2016. Cette loi prévoit notamment que la priorité doit être clairement accordée aux transports publics et aux mobilités douces dans le centre, et qu'une moyenne ceinture urbaine, efficace et fluide, doit permettre aux automobiles de se déplacer autour du cœur de la ville.

Quel est le rapport avec la votation du 27 septembre ?

Le rapport, c'est le stationnement. Il s'impose dans toute action pour améliorer la mobilité. C'est par exemple en agissant sur le stationnement qu'on incitera les pendulaires à renoncer à la voiture pour prendre le train ou un autre moyen de transport afin de ne pas engorger les



routes du canton et le centre-ville. Et c'est aussi en agissant sur le stationnement que l'on pourra mettre en œuvre la LMCE. Car si l'on veut prioriser les TPG et la mobilité douce dans le centre, cela implique d'aménager des voies cyclables, des couloirs de bus autonomes, des trottoirs spacieux.

Et si l'on veut créer une moyenne ceinture efficace pour les voitures, il faut leur octroyer la priorité et la plus grande surface possible de chaussée sur cet axe. Dans de nombreux cas, ces aménagements en faveur des bus, des vélos, des piétons ou des voitures nécessitent de supprimer des places de stationnement, car la chaussée n'est pas extensible.

Et quel est le problème?

Le problème, c'est que la loi actuelle nous empêche de dégager l'espace dont nous avons besoin pour réaliser les amé-

«La loi actuelle nous empêche de dégager l'espace dont nous avons besoin pour réaliser les aménagements nécessaires afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie en ville.»

nagements nécessaires afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie en ville. La loi nous oblige à compenser

chaque place de stationnement supprimée en surface selon des critères extrêmement restrictifs. Nous voulons assouplir un peu ces critères pour les adapter aux nécessités.

Concrètement, qu'est-ce qui devrait changer?

Aujourd'hui, on ne peut supprimer des places de stationnement en surface

Serge Dal Busco: «Il est temps d'agir tous

dans le centre-ville qu'à la condition de pouvoir les relocaliser dans des parkings souterrains ayant un certain taux de disponibilité et se situant dans une zone définie. Avec ces critères, il faudrait non loin de trente ans pour réaliser les aménagements nécessaires pour mettre en œuvre la LMCE! C'est une situation absurde. Notre projet augmente donc un peu le quota de places qu'il est possible de relocaliser en sous-sol. Ce nombre passerait de 111 à 334 par année, ce qui correspond à 1,5% de l'ensemble des places de stationnement. Ce n'est pas une révolution, ce n'est pas un coup de force. Vous me connaissez: je suis quelqu'un de pragmatique. Ce taux, c'est juste celui dont nous avons besoin pour avancer efficacement ces prochaines années en vue de rendre la vie en ville plus agréable! Et, il faut le souligner, il existe d'importantes disponibilités dans les parkings souterrains. Tout le monde a intérêt à ce qu'on utilise plus rationnellement les infrastructures existantes.

Notre projet prévoit d'ailleurs aussi de doubler le nombre de parkings souterrains que l'on pourra utiliser en compensation. Et il permettra de supprimer certaines places en surface lorsqu'un nouvel aménagement améliore clairement la sécurité des usagers ou la fluidité du trafic. Au final, il s'agit d'obtenir un peu plus de flexibilité pour aménager nos chaussées dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Votre projet ne va-t-il pas compliquer la vie des habitants des quartiers qui ont souvent du mal à se garer près de chez eux?

J'entends cette crainte, mais elle n'est pas fondée. Notre loi n'a pas pour but de réduire le stationnement pour les habitants et pour les visiteurs dans les quartiers. Ma stratégie vise au contraire à détendre la situation. Car que voit-on



aujourd'hui? Pour le stationnement de courte durée, 60% des automobilistes ne paient pas leur place et 20% restent entre 5 et 10h sur des cases limitées à 90 minutes.

Il y a donc une forte utilisation de ces places par des travailleurs pendulaires, et toute notre action vise à lutter contre ce trafic pénétrant dans le centre. Cela passera par des incitations, comme l'offre du Léman Express ou l'encouragement du covoiturage, mais aussi par des mesures contraignantes, avec la restriction des possibilités de stationnement pour les pendulaires et un renforcement des contrôles pour débusquer le abus. Des mesures doivent être conçues aussi au niveau des petites douanes pour diminuer le trafic de transit par les routes de campagne.

Pour ce qui est des zones à macaron de quartier, il y a beaucoup trop de véhicules "ventouses" qui occupent une place et n'en bougent pas durant plus d'une semaine voire plus d'un mois, au détriment des autres habitants. Je veux que cela change. Les places de stationnement en

surface doivent être réservées à ceux qui en ont besoin. La nouvelle pratique plus restrictive pour les macarons, introduite en 2017, a déjà permis aux habitants de trouver plus aisément une place. Il faut continuer dans ce sens. En restreignant le trafic individuel pendulaire, en luttant contre le parcage sauvage, illégal, abusif, on créera de l'espace pour les habitants et pour les clients des commerces de quartier.

Ces aspects-là ne figurent pas dans la loi sur laquelle nous sommes appelés à voter le 27 septembre...

Non, mais tout est lié en matière de mobilité. L'assouplissement des critères pour la compensation des places de stationnement est un outil essentiel dont nous avons besoin pour

pouvoir mettre en œuvre un ensemble de mesures, dans le cadre d'une vision globale. Celle-ci consiste à améliorer l'ensemble des déplacements dans le respect de la LMCE. Nous devons augmenter l'efficacité et le confort des transports publics, créer des

«Notre projet prévoit d'ailleurs aussi de doubler le nombre de parkings souterrains que l'on pourra utiliser en compensation.»

entre 5 et 10h sur des cases limitées à 90 minutes.

«Tout ceci n'a qu'un but: offrir une meilleure qualité de vie à l'ensemble des habitant.e.s.»

ensemble pour la mobilité de demain»

aménagements de qualité pour les cyclistes et pour les piétons, achever dans les meilleurs délais la "moyenne ceinture" routière urbaine. En parallèle, il faut diminuer fortement les mouvements pendulaires qui engorgent la ville et ses pénétrantes. Tout ceci n'a qu'un but: offrir une meilleure qualité de vie à l'ensemble des habitant.e.s. Et puis, comme chacun sait, je suis très sensible aux aspects économiques de la mobilité. Je suis déterminé à faciliter la tâche de l'ensemble des véhicules professionnels qui, actuellement, perdent beaucoup trop de temps et d'argent dans les bouchons et peinent souvent à stationner. A ce propos, nous sommes sur le point, avec la Fondation des parkings, de lancer une importante opération d'information puis de sanctions pour lutter contre l'utilisation abusive des places de livraison.

La situation à Genève est si mauvaise que ça?

Franchement, oui! Et je veux l'améliorer! Trop de voitures transitent par le centre, au détriment de la fluidité du trafic. Les bus, quand ils ne disposent pas d'une voie propre, sont bloqués et perturbent la circulation. Les "bouchons" retardent les transporteurs professionnels. Quant aux itinéraires cyclables et piétonniers, ils sont tout à fait insuffisants. Le chaos règne sur certaines places ou carrefours. Tout le monde se plaint et avec raison. Il y a urgence à agir sur tous les fronts.

Et qu'est-ce qui vous en empêche?

La volonté est là, ainsi que le plan d'action. Le problème, ce sont les trop fameux blocages genevois. Il reste très difficile ici de réunir les milieux de bords différents autour d'une vision constructive et moderne de l'avenir et de la vie en ville. On y était parvenu, en apparence du moins, en faisant adopter cette loi sur



la compensation du stationnement par une très large majorité du Grand Conseil, allant de la droite à la gauche. Et voilà qu'elle est attaquée par un référendum lancé par certains milieux soucieux de la place de la voiture, alors que dans le camp opposé on lance des projets de piétonisation irréalistes qui ressemblent à des déclarations de guerre. Cela suffit! Il est grand temps de laisser de côté les querelles de clocher et les postures idéologiques.

Nous avons un énorme retard par rapport aux grandes villes alémaniques. Ce retard a été en partie comblé grâce au Léman Express et à l'extension du réseau TPG. Il faut maintenant revoir les modes de circulation au centre de la ville et la manière dont les pendulaires se rendent chaque jour sur leur lieu de travail. Pour avancer, il faut que les forces pragmatiques de tous bords soient capables de se mettre d'accord sur des orientations majeures, et que les jusqu'au-boutistes de chaque camp refoulent leurs tentations qui ne font que provoquer des crispations et des blocages.

Un dernier mot au sujet des fameux aménagements provisoires que vous avez mis en place avec la Ville pour promouvoir les mobilités douces. La polémique que cette démarche a suscitée peut-elle, selon vous, avoir un effet négatif pour le projet soumis à votation ?

Nous avons mis en place ces aménagements dans le cadre de la crise sanitaire. C'est une mesure sans doute audacieuse, mais totalement responsable et réfléchie : il s'agissait d'éviter un chaos généralisé sur les routes susceptible de paralyser notre économie et notre société, par le fait que des dizaines de milliers de personnes se détournent des transports publics et sont tentées de se déplacer en voiture. De nombreuses cités dans le monde ont pris des mesures similaires et, en Suisse, l'exemple de Genève a été suivi par d'autres villes comme Lausanne, Fribourg ou Vevey. Mais il n'y a qu'à Genève que l'on a pu assister à une telle polémique, totalement excessive à mon avis. Elle est entretenue par une minorité de personnes qui font du bruit mais qui réagissent encore selon des schémas dépassés.

Dans le fond, même s'ils sont de nature provisoire et liés au COVID-19, ces aménagements vont exactement dans le sens de la LMCE. Une nette majorité du Grand Conseil, PLR inclus, l'a bien compris puisqu'elle a adopté en juin une résolution demandant à ce que ces aménagements soient améliorés et étendus. Je suis convaincu que la majorité des Genevoises et des Genevois ont compris le sens de ces mesures et qu'ils sont par ailleurs conscients que l'on ne peut plus fonctionner aujourd'hui avec une vision de la mobilité héritée des années 60 et 70 !

Propos recueillis par Benoît Cerutti

L'initiative dite de « limitation » de l'UDC met fin aux accords bilatéraux

En cette période de crise et de fortes incertitudes, il vaut mieux maintenir la voie bilatérale plutôt que d'y vouloir mettre le feu.

12 mois pour négocier et trouver une solution consensuelle avec l'Union européenne (UE) pour mettre fin à la libre circulation des personnes, un des principes fondateurs de la construction européenne de l'après seconde guerre mondiale. Tels sont l'objectif et le délai strict imposés au Conseil fédéral par l'initiative dite « de limitation » de l'UDC, soumise en votation populaire le 27 septembre prochain.

C'est comme si les Etats membres de l'UE confiaient le mandat à la Commission européenne de négocier avec la Suisse la fin de la démocratie directe de notre pays. Autant nous sommes certains de la réponse que le Conseil fédéral donnerait dans pareil cas, autant nous pouvons nous attendre à une réponse négative de l'UE face aux demandes de résiliation de la libre circulation des personnes de notre part. Et que dit l'initiative de l'UDC si après un an, les négociations n'aboutissent pas ?

Le gouvernement suisse dispose de 30 jours exactement pour résilier, de manière unilatérale, l'accord sur la libre

circulation des personnes (ALCP) – un traité qui fait partie des accords bilatéraux I acceptés par le peuple suisse à 67,2% le 21 mai 2000. Une telle dénonciation entraînera l'application de l'article 25 chiffres 4 et 5 ALCP, qui dit une chose très simple : si une des parties dénonce le traité, les six autres accords bilatéraux cessent automatiquement de s'appliquer six mois plus tard. C'est ce qu'on appelle la clause « guillotine ». Cette dernière n'est pas un argument politique – comme le laissent entendre les initiants, mais une disposition contractuelle que les Suisses ont acceptée en votation populaire et qui s'applique, comme toutes autres clauses d'un traité. Autrement dit, et pour faire simple, le 31 mars 2022, la voie bilatérale – que la Suisse a patiemment construite après le



non à l'Espace économique européen en 1992, et qui a été soutenue par le peuple suisse à plusieurs – s'arrêterait nette.

La position des États membres de l'UE est claire là-dessus : on ne peut pas accéder au marché intérieur européen de 500 millions de consommateurs sans libre circulation des personnes. Les entreprises suisses – dont 96'000 PME exportatrices – perdraient ainsi d'un coup sec leur accès facilité et privilégié à notre premier marché d'exportation: environ 52% des

«La position des États membres de l'UE est claire là-dessus : on ne peut pas accéder au marché intérieur européen de 500 millions de consommateurs sans libre circulation des personnes.»

biens et services sont en effet exportés vers l'UE – le second marché étant les Etats-Unis avec 15% et le

troisième, la Chine avec quelque 5%. En cette période de crise, il serait totalement irresponsable de se lancer dans de telles expérimentations politiques.

Que nous proposent les initiants comme alternative pour assurer l'accès au marché de notre premier partenaire commercial ? Une adhésion à l'Espace économique européen, à l'UE ? Personne n'en veut. Un accord de libre-échange qui garantisse des avantages comparables aux accords bilatéraux, mais sans libre circulation des personnes ? Même le Royaume-Uni n'y est pas parvenu ! Quand on sait que selon l'administration fédérale, 1,5 millions d'emplois en Suisse dépendent des accords bilatéraux, on se demande pourquoi les initiants jouent-ils aux pyromanes. Pourquoi

donc casser un système, la voie bilatérale, qui fonctionne, alors que la Suisse doit affronter une crise sans précédent avec le coronavirus ? Au motif d'une immigration incontrôlée ? Regardons les faits : depuis 2013, l'immigration nette des travailleurs européens a baissé de 54%.

En réalité, les initiants veulent ruiner une voie bilatérale, qui a bien réussi à la Suisse ces vingt dernières années, sans proposer de solution de rechange viable. Et cela, alors que notre pays connaît une situation de crise inédite en raison du coronavirus, et que nous devons préserver nos atouts pour tenter de revenir, le plus rapidement possible, au statu quo ante qui prévalait avant l'épidémie. Retrouver la situation économique que la Suisse connaissait avant mars 2020 ne va pas être facile, mais elle a les moyens de le faire. Pour autant qu'elle ne se lance pas dans de nouvelles expérimentations politiques sans lendemain, comme avec cette initiative. Mettre fin à des accords qui sont avantageux pour les Suisses et pour l'économie suisse, en cette période, est tout à fait irraisonnable et irresponsable !

Aujourd'hui, la priorité est de relever l'économie et de sauver des emplois. Cette initiative ajouterait donc des difficultés supplémentaires à tous les entrepreneurs qui se battent chaque jour pour ne pas mettre la clé sous le paillason, et qui veulent que leurs employés gardent leur place de travail. En acceptant cette initiative, on ajouterait donc une nouvelle crise à une situation interne déjà critique. Ce n'est vraiment pas le moment. Plutôt que de jouer aux pyromanes, il faut plutôt éteindre les incendies qui couvent aux quatre coins du pays. Et dans ce contexte, la Suisse a tout intérêt à préserver de bonnes relations avec ses principaux voisins européens. C'est pourquoi le Conseil fédéral, les partis politiques, les milieux économiques, les syndicats, et les acteurs de la société civile rejettent résolument l'initiative de résiliation des accords bilatéraux.

*Carmelo Laganà
Suppléant romand d'économiesuisse*

Révision de la loi fédérale sur la chasse

Au XIXe siècle la déforestation, le pâturage en forêt et à la chasse ont provoqué l'effondrement des populations de cerfs, chamois, chevreuils, bouquetins et de leurs prédateurs. C'est l'adoption d'une première loi fédérale sur les forêts en 1876 et d'une loi sur la chasse accompagnée de la création de districts francs fédéraux qui ont permis le retour des grands ongulés, suivis de leurs prédateurs, ours et loups, alors que des lynx ont été réintroduits dès 1974 pour protéger la régénération des forêts contre une trop grande concentration d'ongulés.

La loi fédérale actuelle donne la liste des espèces chassables et les périodes de protection pendant lesquelles elles ne peuvent pas être chassées. Toutes les autres espèces sont protégées. A l'intérieur de ce cadre ce sont les cantons qui organisent la chasse. Des animaux protégés qui posent problème peuvent toutefois être abattus mais seulement avec l'assentiment de la Confédération. Dans ce cadre la Confédération et les cantons collaborent pour limiter la prédation des loups sur les animaux domestiques par des



mesures de protection des troupeaux et le tir ciblé d'animaux problématiques. La Confédération subventionne la protection des troupeaux dans les cantons (Par exemple 1'200 francs par an pour un chien de protection des troupeaux), et elle dédommage les pertes d'animaux domestiques attaqués par des loups.

La nouvelle loi prévoit explicitement la régulation de populations d'espèces protégées et non plus seulement le tir d'animaux isolés de ces espèces. Jusque-

là rien de bien grave si ce n'est que la nouvelle loi abandonne aux seuls cantons la compétence de tirer des animaux protégés et de réguler leurs populations à titre préventif. Or c'est l'équilibre entre Confédération et cantons qui a permis de protéger les troupeaux et d'éviter des tirs arbitraires d'animaux protégés. Démanteler ce système de collaboration pour lâcher la bride à certains cantons signerait un retour au XIXe siècle et une réelle menace pour plusieurs espèces d'animaux protégés.

C'est pour éviter ce retour en arrière que l'assemblée des délégués du PDC Genève vous recommande de voter NON à la révision de la loi fédérale sur la chasse le 27 septembre prochain.

*Philippe Roch,
ancien Secrétaire d'Etat à l'environnement*

«La nouvelle loi abandonne aux seuls cantons la compétence de tirer des animaux protégés et de réguler leurs populations à titre préventif.»

exemple 1'200 francs par an pour un chien de protection des troupeaux), et elle dédommage les pertes d'animaux

Le loup et l'agneau - Quelques chiffres (2019)

Il y a en Suisse:

- 350'000.- moutons dont 200'000 estivent en montagne
- 80 loups
- 270 chiens de protection des troupeaux
- 21 millions par an de subventions fédérales à l'élevage des moutons
- 3 millions par an de la Confédération pour les mesures de protection
- 141'000 francs pour dédommager les pertes dues aux prédateurs sauvages
- 800 alpages à moutons, dont la moitié non surveillés
- 350 moutons victimes d'attaques de loups
- 4500 moutons morts en alpage de causes naturelles (p.ex. accidents, foudre, attaques de chiens errants, maladies)
- 90% des attaques de loups ont lieu sur des troupeaux non protégés

Entretien avec Delphine Bachmann

Lors de l'assemblée des délégués du 7 juillet, Delphine Bachmann a repris la présidence du PDC genevois. Elle nous présente ses objectifs et sa vision du parti.

Quel est votre diagnostic sur la situation du PDC à Genève ?

Comme la société, le parti évolue. Il a entrepris une démarche de remise en question de son fonctionnement, de ses relations avec les autres partis et de sa ligne politique. Sa nouvelle ligne se concrétisera lors des assises prévues à la rentrée. C'est une opportunité importante pour les membres du PDC Genève de mener un débat de fond, qui se veut participatif afin de présenter un parti rassemblé et qui donne envie aux électrices et électeurs.

Ainsi, les assises poseront les bases et le cadre sur lesquels la présidence pourra travailler avec une ligne claire.

Comment envisagez-vous votre présidence ?

Ma présidence repose clairement sur une volonté de dialogue et de participation de la base du parti, dans un esprit de co-construction entre la présidence, les élus, les sections communales et les membres. Pour gagner des élections, il faut un parti uni.

Par ailleurs, avec mon équipe, nous souhaitons mieux accompagner les associations communales. Les aider lorsqu'elles rencontrent des difficultés ; être à leur service.

Je souhaite également améliorer la coordination entre les élus. Nous avons la chance de pouvoir compter un vaste réseau d'élus à tous les échelons : communal, cantonal et fédéral. Lorsque nous travaillons sur un sujet, nous avons donc la possibilité de pouvoir le faire aboutir à tous les niveaux et de le décliner à l'ensemble des communes. C'est une chance unique que nous devons beaucoup mieux développer à l'avenir.

Nous aimerions en parallèle renforcer le rôle des Conseillers administratifs. Ils doivent être repositionnés à l'intérieur du



parti afin qu'ils soient plus régulièrement consultés et présents dans les processus décisionnels notamment sur les dossiers cantonaux.

Enfin, je crois qu'il est essentiel de faire vivre la grande force du PDC : sa mixité intergénérationnelle. Pour préparer la relève, il est indispensable que les plus jeunes puissent avoir une place et se former au travers de programmes d'accompagnement auprès d'élus expérimentés.

Sur quels thèmes souhaitez-vous profiler le parti à l'avenir ?

Tout d'abord, il faut rappeler que le parti a réellement un rôle-clé à jouer. Par sa position au centre de l'échiquier politique, il a souvent la possibilité de peser dans les décisions au Grand Conseil. Notre objectif est qu'il puisse continuer à servir le bien commun en scellant des alliances au service de la population genevoise et non d'intérêts particuliers.

Nous devons continuer à accompagner les évolutions de la société, le politique devrait être capable d'anticiper et d'accompagner les changements. Dans bon nombre de domaines, nous cultivons des vieux conservatismes qui nous ont menés dans

une impasse. La crise que nous traversons actuellement est certes tragique, mais c'est aussi une opportunité à saisir pour réformer notre approche globale des enjeux de notre temps.

Notre politique familiale n'est clairement pas à la hauteur de ces enjeux. Nous devons appuyer un soutien fort aux familles dans l'ensemble de nos politiques publiques et ce, de manière transversale que cela soit en matière de garde des enfants, de mobilité, de fiscalité et de santé. La famille, quelle qu'en soit la composition, est la cellule fondamentale de notre société et mérite notre pleine attention.

Pour cela, il faut aussi faire des choix courageux, notamment financiers. Nous ne pouvons plus continuer à investir des sommes importantes dans des structures administratives souvent peu efficaces et dans un système de retraite de la fonction publique devenu injuste vis-à-vis du privé. Il nous faut ainsi repenser l'État ; redéfinir ses tâches sous l'angle des réels besoins de la population.

Qu'est-ce qu'être PDC aujourd'hui ?

C'est soutenir les droits de l'Homme, la dignité et la diversité de chacun.e, l'ouverture aux autres. C'est croire en l'économie sociale de marché, qui permet de développer des conditions-cadres favorables à l'économie privée pour construire un filet social solide et adapté aux nouveaux enjeux de pauvreté que la crise Covid a d'autant plus rendu visible. C'est aussi trouver ce juste équilibre entre la subsidiarité apportée par l'Etat aux citoyens et la valorisation de la responsabilité individuelle, indissociable de notre liberté d'être humain. C'est s'inspirer des valeurs de la démocratie chrétienne qui construit la Suisse avec succès depuis plus de 100 ans en les adaptant et les déclinant aux défis d'aujourd'hui, car pour savoir où aller, il faut se souvenir d'où on vient.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Présentation des membres de la Présidence

L'équipe de présidence se veut complémentaire, représentative de la diversité du parti tant sur le plan régional que des sensibilités politiques.

Présidente : **Delphine Bachmann**

Infirmière de formation, titulaire d'un MBA, travaillant pour les cliniques Hirslanden à Genève (La Colline et Grangettes), Delphine est engagée depuis 2011 au sein du PDC Genève. Première campagne municipale qui se solde par un échec à 7 bulletins du quorum, s'ensuit la campagne au Grand Conseil en 2013, celle pour les JDC au Conseil National en 2015, et une entrée au Grand Conseil comme députée suppléante en 2015, puis comme députée titulaire en 2017. Réélue en 2018, elle siège notamment en commission fiscale, judiciaire et police, et santé. Elle a aussi été membre du CODIR, et déléguée au PDC Suisse. Très ancrée dans l'environnement genevois, membre du comité de la Ligue genevoise contre le cancer et des Etats généraux de la santé, vérificatrice des comptes du Puplinge Festival, elle siège au Conseil de Fondation de l'orchestre Nexus, et est une membre active de l'Association des Usagers des bains et piscines genevoises, qu'elle fréquente assidûment. Elle parcourt le canton en courant ou en marchant, et apprécie les plaisirs qu'offrent les produits du terroir local. Très enthousiaste et dynamique, maman de deux enfants, elle est prête aujourd'hui à s'engager pleinement au service du PDC Genève, pour porter une vision et un projet qui répondent aux attentes des membres, et de la population genevoise.

1er vice-président : **Bruno Da Silva**

Après 5 ans de Conseil municipal, Bruno est aujourd'hui Conseiller administratif de Thônex et détient par ailleurs le record de plus jeune Conseiller administratif de l'histoire du canton. Record jusqu'à peu détenu par un certain Pierre Maudet... On souhaite à Bruno que la comparaison s'arrête là. À seulement 24 ans, Bruno témoigne d'un fort engagement politique communal, mais aussi cantonal. Quatre ans passés à la présidence des Jeunes PDC et plusieurs campagnes fédérales où cantonales menées, font qu'il connaît bien le terrain, les rouages du parti et tout

particulièrement nos sections communales. C'est notamment pour ces dernières que Bruno souhaite aujourd'hui marquer son engagement au sein de cette équipe.

Polyvalent, multitâche, Bruno assume aujourd'hui un poste de Conseiller administratif, une co-administration dans une coopérative d'habitation thônesienne, des heures d'enseignement en histoire, géographie et économie dans un Collège et est encore le représentant de notre parti à la Fondation immobilière Emma Kammacher. En sus de ces activités, il tente accessoirement de boucler un Master en géopolitique, dont l'écriture du Mémoire vacille au gré des campagnes politiques à mener.

2ème vice-président : **Sandro Vecchio**

Italien mais pas mafieux, avocat associé de l'étude qu'il a fondée, juge suppléant au tribunal administratif, il a fait ses armes au PDC comme président de la très puissante commission judiciaire du parti et comme membre du bureau de la Ville de Genève. Le major Sandro Vecchio est solide et expérimenté, et comme il faut toujours s'entourer de personne qui oseront nous challenger, nul doute qu'il saura nous contredire de temps en temps, mais aussi gérer n'importe quelle assemblée. Son brevet de médiateur pourrait lui être utile au sein des séances mouvementées que connaît régulièrement notre parti et qui nous rendent fiers, parce que le débat démocratique fait partie de l'ADN PDC.

3ème vice-présidente : **Catherine Moroni**

Catherine préside les femmes PDC depuis plusieurs années. Très active et engagée au sein du parti, mais aussi dans d'autres milieux, notamment ceux actifs dans la promotion de l'égalité, thème clé des dernières années, c'est une force de travail sur qui on peut compter. Issue du secteur privé, son orientation Business Development sera utile pour acquérir de nouveaux membres et renforcer l'application de nos stratégies. Membre

de la commission consultative de l'Egalité salariale elle porte et défend la vision PDC au sein de plusieurs groupes de travail interpartis.

Trésorier : **Christian Pauletto**

Christian apporte une longue expérience de haut fonctionnaire à Berne, au sein du SECO. Il connaît les rouages de la politique fédérale pour avoir participé, au nom du SECO à une multitude de dossiers de politique nationale et internationale dans le domaine des services (services financiers, télécom, services publics, transports, santé, etc.). Il a été en poste à la Représentation suisse à Bruxelles où il coordonnait les négociations Bilatérales I. Auparavant, il a travaillé au SECO sur les dossiers environnementaux. De par ses activités actuelles en tant que professeur associé à l'IUG, il a ajouté à ce bagage une sensibilité particulière pour la politique de l'éducation, ainsi que pour les questions liées à la Genève internationale. Son mandat d'enseignement et ses recherches se focalisent sur les questions relatives au numérique.

Membre de la présidence : **Cosima Deluermoz**

Cosima est très engagée sur la rive droite, souvent moins représentée dans nos instances dirigeantes. Conseillère municipale de la Commune de Meyrin pendant la dernière législature, responsable communication et cheffe de presse au Servette FC pendant 7 ans, et répondante communication au sein de Handicap international, elle est depuis 13 ans Déléguée au sport international pour le canton de Vaud. Elle s'est également occupée pendant 10 ans des relations médias au sein de l'association caritative « Journées du cœur » et a également animé une émission radio sur Radio Cité. Elle souhaite représenter les attentes et besoins des communes de cette région, et travailler sur les thématiques comme le sport, l'économie, l'urbanisme et le développement durable.

Entretien avec Jean-Marc Comte

Né le vendredi 13 novembre 1959, marié depuis toujours à Anne, papa de Nicolas, Laetitia et Tatiana, grand-papa de Timéo et Lenny, architecte EPFL et associé du bureau Comte, Berthelot et Neto. architecture-urbanisme.

Conseiller municipal de 2003 à 2007 puis Conseiller administratif et Maire au Grand-Saconnex de 2007 à 2020, en charge des affaires immobilières, de l'urbanisme, du domaine public, de la mobilité et de l'énergie.

Durant vos différents mandats, vous avez été notamment en charge de l'urbanisme et de l'espace public. Quel bilan tirez-vous de votre action ?

Il y a 13 ans, j'ai repris l'aménagement, les routes et l'espace public car mes collègues du Conseil administratif pensaient que mon expérience d'architecte me permettrait de donner une nouvelle impulsion à la politique d'urbanisme de la commune.

J'ai ainsi négocié un certain nombre d'acquisition de terrains pour doter notre fondation immobilière communale en logements supplémentaires. Ainsi, nous avons acquis un terrain de 7'000 m², constitué de 140 logements à l'Ancienne-route, mais également des bâtiments neufs de 20 et 32 logements.

Nous avons également voulu mener une politique globale d'urbanisme avec la construction de nouveaux quartiers. C'est dans cet état d'esprit que nous avons acquis la villa Sarasin, constituée d'une maison de maître et d'un terrain de 12'000m². Le but est de faire émerger un projet culturel sur le site mais également de le rattacher au projet de la Place Carantec. Ce dernier verra l'arrivée d'une nouvelle salle communale et de 300 nouveaux logements pour les aînés et les étudiants. Enfin, le quartier de la Susette, situé entre la façade aéroportuaire et le centre de la commune, accueillera 850 nouveaux logements et activités dans le cadre d'une zone mixte habitat-travail.

Vous avez également beaucoup œuvré pour la route des Nations et l'arrivée du Tram sur la route de Ferney.

Oui, avec mon collègue Maire de Ferney,



nous avons beaucoup œuvré pour l'extension du tram jusqu'à Ferney-Voltaire.

Notre analyse était assez simple : alors que les communes françaises du côté de Ferney connaissent un développement galopant, aucun projet d'extension du tram n'était dans les projets du canton. L'essentiel des projets d'extension des nouvelles lignes se situaient sur le Rive gauche. Nous avons donc entrepris un vaste travail de lobbying auprès du Conseil d'Etat. Grâce à la compréhension, et l'action rapide et remarquable de Serge Dal Busco durant l'été 2018, le projet a été remis au cœur des priorités.

Ainsi, nous pourrons grâce à la nouvelle route des Nations, désengorger le centre du Grand-Saconnex tout en permettant sur la route de Ferney, l'arrivée du tram et -je l'espère- d'une voie verte en parallèle de celui-ci. C'est un magnifique résultat.

Que retenir-vous de vos discussions avec l'Etat ?

Je retiens que si l'on vient vers le Conseil d'Etat avec des dossiers concrets, une volonté d'aller de l'avant et de dialogue, on obtient un réel appui de sa part. Certes, il faut faire preuve de subtilité pour bien lui faire comprendre les spécificités communales. Mais l'on arrive souvent à des résultats positifs.

Durant votre mandat, vous avez également été en charge de l'environnement. Quel bilan tirez-vous ?

J'ai participé à la mise en place d'un programme Agenda-21 ambitieux. Nous avons notamment entrepris un important plan de réfection de l'éclairage public dans le but de faire baisser notre consommation d'énergie de plus de 35%.

Nous avons également voulu réformer notre méthode de collecte des déchets, notamment de cuisine. Il a fallu sensibiliser les habitantes et habitants de la commune à séparer les déchets de jardin des déchets de cuisine.

Enfin, en partenariat avec les SIG, nous avons développé toute une série de programmes visant à sensibiliser les habitants sur leur consommation d'énergie. Grâce à un programme de visite d'ambassadeurs auprès des habitants-tes, près de 3'500 logements ont été visités pour faire un bilan sur la manière de réduire leur empreinte énergétique.

Toutes ces actions ont largement contribué à ce que notre petite ville obtienne le label Cité de l'Energie Gold dont nous pouvons être fiers .

Quels souvenirs garderez-vous de votre mandat de Conseiller administratif ?

Le plaisir d'un travail d'équipe à l'exécutif, l'impression d'avoir redécouvert ma propre commune sous différents angles, l'intérêt de pouvoir proposer, défendre et réaliser des projets avec des enjeux importants, à la fois pour le bien de la collectivité, l'harmonie et la qualité des espaces publics.

Le plaisir aussi de compter sur des collaboratrices et des collaborateurs motivés et d'un bon brin de connivence avec un grand nombre de nos 12'000 Saconnésiens !

Un travail prenant, parfois épuisant mais un enrichissement inestimable... je souhaite bon vent à mes successeurs !

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Entretien avec Philippe Decrey

Philippe Decrey, ancien Maire de Thônex. Conseiller administratif de 2007 à 2020 en charge du social, de la culture et de la mobilité. Ancien membre du Comité de l'ACG et ancien Président des magistrats PDC.

Vous avez été en charge des dicastères du social, de la culture et de la mobilité. Quel bilan tirez-vous de votre action ?

En ce qui concerne la mobilité, nous avons la chance d'avoir un très bon réseau à Thônex. Tous les points de la commune sont desservis par le réseau de transport public. Nous avons également mené un effort particulier concernant la mobilité douce en développant les aménagements notamment la voie verte. Enfin, le réseau routier connaîtra un développement important notamment avec l'arrivée du nouveau quartier Belle-Terre (anciennement nommé Communaux d'Ambilly).

Pour la culture, nous avons voulu proposer une offre qui corresponde à la demande des habitants de Thônex. Cela passe par le développement d'une culture de proximité avec l'Espace culturel du Bois-des-Arts. Nous avons mis l'accent sur les spectacles pour enfants qui connaissent un grand succès ainsi que le théâtre.

Nous avons également développé un partenariat avec Opus One dans le cadre du Thônex live qui organise une vingtaine de concerts par saison. C'est un réel succès, et si la crise du Covid-19 a interrompu la programmation, je suis certain que mon successeur Bruno da Silva continuera à développer ce partenariat dans les années à venir.

Nous avons également un comité des fêtes très mobilisé, qui s'apprête à fêter dignement les cinquante ans de notre jumelage avec Graveson en 2022.

En ce qui concerne le social, nous avons voulu améliorer et moderniser ce service. Nous pouvons ainsi compter sur cinq travailleurs sociaux hors-murs (TSH) et cinq correspondants de nuit. Nous avons également souhaité mieux développer et coordonner les repas et soins à domicile.



Quels sont les grands défis auxquels doit faire face aujourd'hui la commune de Thônex ?

Les grands défis sont urbanistiques. D'ici à 2030, la population de Thônex va doubler pour atteindre presque 30'000 habitants. Nous allons voir l'arrivée de deux grands nouveaux quartiers : Belle-Terre qui verra l'arrivée de 7'500 nouveaux habitants et la zone Caran d'Ache qui comportera 450 nouveaux logements.

Il a ainsi fallu beaucoup négocier avec l'État afin d'obtenir une zone trois ordinaire. Celle-ci nous permettra de développer également de la PPE sur la zone Caran d'Ache afin de maintenir une mixité sociale importante, garante de rentrées fiscales pour la commune.

Ces deux grands quartiers nécessitent également des investissements importants en matière d'infrastructures communales. Nous allons réaliser une nouvelle école dans le quartier Belle-Terre et un nouveau demi-groupe scolaire sur le site Caran d'Ache. Si la commune est certes saine financièrement, elle a néanmoins pu compter sur l'appui financier du FIDU (Fonds intercommunal du développement urbain).

Quel bilan tirez-vous des rapports entre l'Etat et les communes ?

Je pensais qu'avec la nouvelle Constitution, nous aurions beaucoup plus d'autonomie. Ce n'est très clairement pas le cas. C'est dommage, nous avons manqué un moment historique.

Concrètement, j'ai toujours eu des bons rapports de travail avec le Conseil d'État. Il a fallu certes négocier mais cela s'est toujours fait de manière cordiale. Je tiens à préciser que j'ai bénéficié d'une excellente collaboration avec notre Conseiller d'État, Serge Dal Busco. Nous avons ainsi pu mener à bien le développement de la mobilité à Thônex. Il a toujours été très à l'écoute.

En ce qui concerne les questions de répartition des tâches, j'ai participé dans le cadre de mes fonctions de membre du comité de l'ACG au groupe de travail avec l'État. Nous avons eu de longs échanges avec le Conseil d'Etat mais rien de concret n'a pu aboutir car nous avons butté sur la question du financement.

Quels souvenirs garderez-vous de votre expérience de vie politique communale ?

J'ai un grand amour pour ma commune. Je suis un enfant de Thônex qui a fait sa scolarité dans les locaux de l'actuelle mairie. J'ai eu la chance de collaborer avec des collègues au Conseil administratif avec lesquels je me suis toujours bien entendu. J'ai enfin eu un très grand plaisir à présider les magistrats communaux PDC. Nous étions une très belle équipe et nous avons toujours beaucoup de plaisir à nous rencontrer pour échanger sur nos expériences.

Je souhaite bonne chance à mon successeur Bruno da Silva. Je suis certain qu'il fera un excellent travail.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Anne Marie von Arx-Vernon:

De la passion, du cœur, de la détermination, du courage, des combats, du orange, de l'exubérance, des bulles de champagne (et des jus de gingembre !)... Anne Marie, c'était tout ça. Et bien plus encore. Son souvenir est tellement présent qu'il est bien difficile de parler d'elle au passé. Parfois, je me dis qu'elle va débarquer dans mon bureau avec son châle orange, ses bracelets qui s'entrechoquent et une coupe de champagne. J'aimerais tellement que cela soit vrai.

J'ai rencontré Anne Marie en 2007. Elle était candidate au Conseil administratif de la Ville de Genève et m'avait convaincue de me lancer sur la liste du Municipal. Une idée que je trouvais très saugrenue mais j'avais été bien incapable de résister à son enthousiasme et à sa force de persuasion. Ma rencontre avec elle aura donc bouleversé ma vie.

Des vies, elle en aura bouleversé beaucoup d'autres. Toujours pour le mieux. Parce qu'elle avait le goût des autres et qu'elle ne se contentait pas de demi-solution. L'eau tiède, très peu pour elle ! Anne Marie était entière, passionnée et ne se laissait pas impressionner.

Son fils nous enjoignait, lors de son très bel hommage, à ne pas baisser la garde et à continuer son combat contre toutes les formes de discrimination. Nul doute que ses nombreux enfants politiques auront à cœur de poursuivre son engagement au service des plus faibles et de sa ville d'adoption qu'elle aimait tant.

Marie Barbey-Chappuis, Conseillère administrative de la Ville de Genève



Lumière et Combat

Figure majeure du PDC et de la politique genevoise, Anne Marie s'est paisiblement éteinte ce jeudi 4 mai à Genève après une vie faite de lumière, de combat et d'humanité.

Idône du féminisme et de la défense des plus défavorisés, elle laisse derrière elle un héritage politique immense.

Née à Paris en 1948, elle grandit dans une famille unie et chaleureuse, dont les parents avaient cependant connu les ravages de deux guerres mondiales.

Outre une gouaille toute parisienne et un sens prononcé de la fête, elle garda, de l'éducation reçue et de sa jeunesse française, la joie de vivre, l'amour de la famille et un courage inaltérable.

Du courage, il en fallait pour se battre en faveur de la cause des femmes, dès la fin des années 60, dans une société sclérosée que mai 68 – dont Anne Marie conservait un souvenir attendri – avait à peine commencé à chambouler. Les femmes, leur donner la parole, les mettre en avant, les défendre, toujours, quel que soit le prix à payer, ce fut le principal combat de sa vie, mais pas le seul.

Femme moderne bien avant l'heure, elle mena, sur le même front et avec un égal bonheur, vie familiale, vie professionnelle et vie politique.

Elle rencontra Jean-Luc à Genève. Il vivait alors une vie de bohème, alors qu'elle était plutôt, comme elle se plaisait à le dire, « tailleur Chanel et serre-tête ». Le coup de foudre, immédiat, dura plus de 45 ans. Oui, 45 ans d'un amour absolu dont naquirent

Chloé et Gaël. Il fallait voir le bonheur qui irradiait de cette famille dans leur appartement des Eaux-Vives, sorte de cabinet des curiosités qui témoignait de l'éclectisme de ses passions.

Thérapeute familiale, éducatrice dans un foyer d'adolescents, directrice du Cœur des Grottes, Anne Marie défendit avec humanité les oubliés, les sans-voix, les précaires, les victimes. Elle leur communiquait sa force et son amour de la vie.

Elle aurait pu se contenter d'un monde qui lui avait si bien réussi. Mais elle voulait le changer et créer une société plus juste. C'est donc tout naturellement qu'en

1992, elle s'engagea en politique sous les couleurs, dans tous les sens du terme, du PDC. Elle donna sans compter à la politique, qui le lui rendit bien. Après deux mandats au Conseil municipal de la Ville de Genève, elle fut l'une des candidates de l'Entente à la Mairie de Genève aux côtés de Nathalie Fontanet et de Pierre Maudet, avec lesquels elle garda toute sa vie des liens d'amitié indéfectible. Elle siégea 19 ans au Grand Conseil, présida pas moins de sept commissions et fut de tous les combats progressistes mais pas seulement: elle se fit aussi une défenseure intransigeante de la laïcité, de la sécurité et d'une économie durable au service de la population. Si elle avait le goût du compromis, la compromission, en revanche, n'appartenait pas à son vocabulaire.

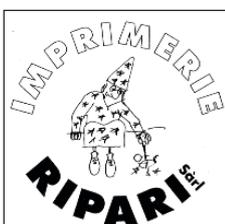
En 2018, alors qu'elle avait été la mieux élue de la députation PDC, sa

candidature au Conseil National sonna comme une évidence. C'était oublier qu'Anne Marie, si elle attirait la lumière, ne la cherchait pas et elle préféra se désister au profit de ce qu'elle appelait « la relève », soit six de ses – très nombreux – enfants politiques.

Dans le cadre de ses activités contre la traite des êtres humains, elle parcourut le monde. De l'Afghanistan, où elle mena une opération homérique au péril de sa vie pour aider des adolescentes opprimées, au Vietnam contre la dictature communiste, en passant par Strasbourg et Berne, là où son influence auprès de nombreux parlementaires de tous bords politiques était grande, elle œuvra passionnément pour les femmes et les persécutés.

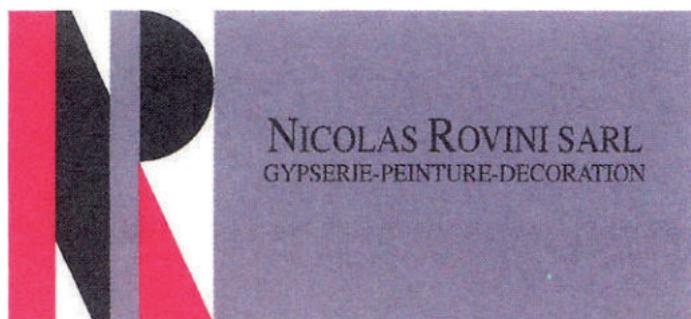
Anne Marie von Arx aura marqué la société civile et la politique genevoises d'une empreinte indélébile. Si elle nous laisse orphelins, nous garderons sa lumière en mémoire et continuerons ses combats. A Dieu Anne Marie.

La Députation PDC au Grand Conseil



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

**Barthélémy Roch**
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.



Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et
valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout
au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)